



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2021-159

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI**

79-2021-10-20-00003 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat (4 pages)

Page 3

79-2021-10-20-00002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature générale à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres (14 pages)

Page 8

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI-PAT**

79-2021-10-19-00001 - Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT) (4 pages)

Page 23

## **Sous-Préfecture Parthenay / Pôle développement local et relation avec les collectivités territoriales**

79-2021-10-20-00001 - Arrêté portant modification des statuts de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet (5 pages)

Page 28

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2021-10-20-00003

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat

Direction Départementale des Territoires  
Secrétariat Général

Arrêté préfectoral portant délégation de signature  
à  
Monsieur Thierry CHATELAIN,  
directeur départemental des territoires  
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat

Le préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée par le décret n° 98-81 du 11 février 1998 et par la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu la circulaire n° INTA1708864C du ministère de l'intérieur en date du 28 mars 2017, relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 30 janvier 2018 nommant M. Thierry CHATELAIN directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 19 février 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

## ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État.

Article 2 : Délégation est donnée à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des programmes suivants :

Code Ministère	Ministère	Code programme	Programme	Nature du BOP
03	MAA	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Régional
03	MAA	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Régional
03	MAA	149	Économie Agricole	Régional
12	SPM	162	Interventions territoriales de l'État	Régional : PITE Marais Poitevin
23	MTES	203	Infrastructures et services de transport	Régional IT : Infrastructures et Transports
09	MI	207	Sécurité et Circulation Routières	Régional : Sécurité et circulation routière
23	MTES	217	Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement et la mobilité durables (CPPEDMD)	Régional
23	MTES	113	Urbanisme, Paysage, Eau et Biodiversité	Régional : Contentieux, eau et biodiversité
39	MCT	135	Développement et Amélioration de l'offre au Logement	Régional : études locales, logement social, lutte contre l'insalubrité, contentieux, Villes et territoires durables, ...
23	MTES	181	Prévention des Risques	Régional

Hors programme : fonds spécifique

23	MTES	FPRNM	Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit "Fonds Barnier"	Régional
----	------	-------	--	----------

Les ministères précités sont à ce jour les suivants :

03 : ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
23 : ministère de la transition écologique et solidaire  
39 : ministère de la cohésion des territoires  
07 : ministère de l'économie et des finances  
09 : ministère de l'intérieur  
12 : service du Premier ministre

La Direction Départementale des Territoires est unité opérationnelle (UO) sur l'ensemble des programmes précités.

Cette délégation porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes.

La DDT des Deux-Sèvres reste responsable :

- des décisions de dépenses et recettes
- de la signature des bons de commandes
- de la constatation du service fait
- du pilotage des autorisations d'engagement et des crédits de paiement
- de l'archivage des pièces qui lui incombent

Elle a également en charge le dialogue de gestion, la programmation et le rendu compte de l'exécution budgétaire.

Les actes d'ordonnancement secondaire proprement-dits sont réalisés pour la DDT des Deux-Sèvres par le CPCM (Centre de prestations comptables mutualisé) placé sous l'autorité du Directeur Régional de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Une convention de délégation et un contrat de service sont signés entre ces deux services.

Délégation est également donnée à M. Thierry CHATELAIN pour opposer la prescription quadriennale aux titulaires de créances sur l'État intéressant l'activité de son service et pour relever les créanciers de la prescription qu'ils encourent, ou leur refuser cet avantage.

Article 3 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Thierry CHATELAIN est autorisé à subdéléguer ma signature par arrêté pris en mon nom, aux agents placés sous son autorité, pour les attributions qui lui sont déléguées par le présent arrêté.

Article 4 : Demeurent réservés à ma signature :

- les arrêtés attributifs de subvention, quel qu'en soit le montant, à l'exception de toutes les décisions d'octroi de subvention dans le domaine de l'habitat et celles n'excédant pas 10 000€ dans le cadre du plan France relance,
- les conventions et lettres de notification avec une collectivité territoriale ayant un autre objet que la réalisation d'une opération sous maîtrise d'ouvrage de l'État, quel qu'en soit le montant,
- les éventuels ordres de réquisition du comptable public, ainsi que les demandes d'autorisation de passer outre aux refus de visa du Directeur Régional des Finances Publiques, contrôleur financier déconcentré, en matière d'engagement de dépenses.

Article 5 : Un compte rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé au préfet trimestriellement.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NIORT, le **20 OCT. 2021**



Emmanuel AUBRY

# PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2021-10-20-00002

Arrêté préfectoral portant délégation de signature générale à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres



**Direction Départementale des Territoires  
Secrétariat Général**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature générale  
à Monsieur Thierry CHATELAIN,  
directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres**

**Le préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 30 janvier 2018 nommant M. Thierry CHATELAIN directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 19 février 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ;

1/13

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, en qualité de directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

### ARRÊTE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions et correspondances entrant dans le champ de compétence de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres, ainsi que toutes mesures d'ordre interne relatives à l'organisation et au fonctionnement de la direction départementale des territoires, détaillés ci-après:

## **TITRE 1- ADMINISTRATION GENERALE**

### I - Gestion des personnels

Gestion des personnels dans le cadre notamment de l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles

<b>Décisions d'octroi de congés</b>	
1	Congé annuel et jours ARTT
2	Autorisation pour l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps
<b>Décisions relatives à différentes positions</b>	
3	Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité.
4	Retour dans l'exercice des fonctions à temps plein après avis du directeur régional
<b>Décisions disciplinaires</b>	
5	Toutes les sanctions et actes de procédures prévus à l'article 66 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, limitées aux sanctions du premier groupe
<b>Décisions d'attributions de la nouvelle bonification indiciaire</b>	
6	NBI - liste des postes éligibles au titre des 6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> tranches de l'enveloppe Durafour dans la limite du décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001
7	NBI – décision individuelle dans la limite des points de NBI
<b>Divers</b>	
8	Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents constatés
9	Établissement et signature des cartes professionnelles, cartes d'identité de fonctionnaires
10	Ordres de mission permanents
11	Autres ordres de mission (ponctuels, classiques, formation)
12	Exercice du droit de grève : signature des ordres de maintien dans l'emploi

### II- Affaires juridiques et gestion patrimoniale

<b>Responsabilité civile et contrôle de légalité</b>	
13	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers
14	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait

	d'accidents de circulation
15	Demande des pièces complémentaires pour les actes soumis au contrôle de légalité de l'urbanisme
<b>Gestion du patrimoine immobilier (domaine privé de l'État) affecté à la DDT</b>	
16	Représentation de l'administration utilisatrice auprès du directeur départemental des finances publiques (Direction immobilière de l'État)
17	Concessions de logements par utilité ou nécessité absolue de service

## **TITRE 2 – ROUTES ET TRANSPORTS**

<b>Exploitation des routes</b>	
1	Interdiction ou réglementation ponctuelle de la circulation intéressant un gestionnaire de voirie Interdiction ou réglementation de la circulation intéressant plusieurs gestionnaires de voirie
2	Élaboration et notification aux collectivités territoriales de la position de l'État sur les mesures d'exploitation des routes à grande circulation autres que les routes nationales
3	Gestion et suivi des systèmes de contrôles sanctions automatisés
4	Réalisation d'enquête publique de circulation sur les routes (art.D111 du code de la route)
5	Autorisation de circulation des petits trains routiers
6	Autorisation d'équiper de feux bleus les véhicules de la SNCF et ceux des gestionnaires de voiries
<b>Transports routiers</b>	
7	Autorisations individuelles de transports exceptionnels
8	Dérogations préfectorales exceptionnelles pour les transports permettant de répondre à une situation de crise
9	Dérogations préfectorales à titre temporaire
10	Délivrance des certificats aux entreprises de travaux publics et bâtiments soumises aux obligations de défense
11	Recensement des entreprises de travaux publics et de bâtiments au titre de la défense.
12	Réglementation de circulation des véhicules de transport intéressant plusieurs gestionnaires
<b>Chemins de fer d'intérêt général</b>	
13	Suppression ou remplacement des barrières de passages à niveau
14	Classement et réglementation des passages à niveau

## **TITRE 3 - ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE**

1	Agrément des établissements ou organismes intervenant en matière de formation
2	Matière relevant de l'arrêté EQUUS 01 000 26 A du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière Délivrance des agréments des établissements Sanctions concernant les établissements
3	Matières relevant de l'arrêté EQUUS 0100029 A modifié relatif aux conditions

	<p>d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la ré-insertion sociale ou professionnelle</p> <p>Délivrance des agréments des organismes</p> <p>Sanctions concernant les établissements</p>
4	<p>Matières relevant de l'arrêté EQUUS 01 00832 A du 1er juin 2001 relatif à l'exploitation des établissements assurant, à titre onéreux, la formation des candidats au brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière</p> <p>Délivrance des agréments des établissements</p> <p>Sanctions concernant les établissements</p> <p>Évaluation et contrôle de l'établissement</p>
5	<p>Matières relevant de l'arrêté EQUUS 0201964 A du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière</p> <p>Délivrance de l'avis sur le dossier présenté par l'organisme ou l'établissement candidat (article 4)</p> <p>Mise en œuvre de la procédure préalable de retrait de l'autorisation d'assurer la formation (article 6-2alinéa)</p> <p>Retrait de l'autorisation d'assurer la formation</p>
6	<p>Matières relevant de l'arrêté EQUUS 01 000 27 A du 8 janvier 2001 modifié fixant les conditions d'agrément de la formation à la capacité de gestion pour exploiter, à titre onéreux, un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière</p> <p>Délivrance des accusés réception des demandes et des courriers concernant les dossiers incomplets</p> <p>Délivrance de l'agrément ou du refus d'agrément (article 3)</p> <p>Retrait de l'agrément (article 5)</p>
7	<p>Matières relevant de l'arrêté EQUUS0301874A du 17 décembre 2003 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière</p> <p>Délivrance de l'agrément des établissements pouvant assurer la formation au brevet de sécurité routière</p> <p>Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour le retrait de l'agrément</p> <p>Retrait de l'agrément.</p>
8	<p>Autorisations d'enseigner</p> <p>Matières relevant de l'arrêté EQUUS 01 000 17 A du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière</p> <p>Délivrance de l'autorisation d'enseigner</p> <p>Sanctions concernant les titulaires de l'autorisation d'enseigner</p>
9	<p>Commission départementale de la sécurité routière – section conduite et enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détermination de l'ordre du jour</li> <li>- Secrétariat de la commission</li> <li>- Présidence de la commission</li> </ul>
10	<p>Permis de conduire à 1 euro par jour : conventions prévues par l'arrêté EQUUS 05 01458A du 29 septembre 2005 passées entre l'État et les établissements d'enseignement relatives aux prêts ne portant pas intérêt destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie A et B et à la sécurité routière</p>
11	<p>Matières relevant de l'arrêté NOR : INTS1802325A relatif au label "qualité des</p>

	formations au sein des écoles de conduite Programmation et suivi des instructions et audits Délivrance des avis favorables, réservés et défavorables Signature des contrats de labellisation et des certificats de conformité Renouvellement de la labellisation Retrait de la labellisation Traitement des réclamations
12	Autorisations d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière
13	Agréments d'exploitation des établissements chargés d'organiser ces mêmes stages

#### **TITRE 4 - POLICE DES VOIES NAVIGABLES**

1	Interruption de la navigation et chômage partiel
---	--

#### **TITRE 5 - POLICE DE L'ENVIRONNEMENT**

1	Actes et décisions relatifs à la police administrative de l'environnement relevant des articles L.170-1 à L.173-12 du Code de l'environnement, à l'exception des sanctions administratives faisant suite à une mise en demeure
---	--

#### **TITRE 6 - PUBLICITÉS, ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES**

1	Actes et décisions relatifs aux déclarations et autorisations de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes
2	Mise en demeure de mise en conformité

#### **TITRE 7 - EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES**

1	Actes et décisions d'autorisation et déclaration pris en référence au livre II « milieux physiques » de la partie législative du Code de l'environnement, soit les articles L.210-1 à 216-13 dudit code, à l'exception des actes pour lesquels une enquête publique est requise, des arrêtés-cadre sécheresse et décisions de restriction concernant la gestion quantitative de l'eau
2	Actes et décisions pris en application des articles L.253-1 à L.253-18 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que l'article L.114-1 du même code, relatifs à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytosanitaires
3	Actes et décisions relatifs à l'agrément des vidangeurs de systèmes d'assainissement non collectif conformément à l'article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique
4	Actes relatifs à l'autorisation environnementale, en référence au livre I « dispositions communes » de la partie législative du code de l'environnement, soit les articles L181-1 à L181-31 dudit code

## **TITRE 8 - FORETS**

1	Actes et décisions relatifs à la délivrance du certificat d'origine pour les bois bruts
2	Actes et décisions relatifs aux autorisations de défrichement, à l'exception des décisions prises dans le cadre de l'autorisation environnementale prévue au livre I « dispositions communes », articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement
3	Levée de l'engagement de non démembrement de l'unité de gestion forestière
4	Actes et décisions relatifs aux autorisations de coupe dans les propriétés forestières placées sous régime spécial d'autorisation administrative
5	Actes et décisions relatifs à l'octroi de la prime au boisement des surfaces agricoles
6	Soumission au régime forestier de terrains de collectivités ou personnes morales pour des superficies inférieures à un hectare
7	Actes et décisions relatifs aux subventions en matière d'investissement forestier
8	Actes et décisions relatifs à la délivrance de certificats fiscaux
9	Levée de présomption de salariat pour toute personne occupée, moyennant rémunération, dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers définis à l'article L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime
10	Aides publiques relatives aux investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts : mesure 8 du PDRR 2014-2020
11	Actes et décisions relatifs aux dispositifs du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) : opération 4.4.1 du PDRR 2014-2020

## **TITRE 9 - CHASSE**

1	Actes et décisions relatifs aux autorisations individuelles d'entraînement, concours et épreuves de chiens de chasse ou d'oiseaux de fauconnerie
2	Actes et décisions relatifs au territoire de chasse et au fonctionnement des Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées
3	Actes et décisions relatifs à l'institution et au fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage
4	Actes et décisions relatifs à l'exploitation de la chasse sur le domaine public fluvial
5	Actes et décisions relatifs aux enclos et aux établissements professionnels de chasse à caractère commercial
6	Mesures de protection du gibier
7	Actes et décisions relatifs à l'application du schéma départemental de gestion cynégétique
8	Actes et décisions relatifs à la capture, à la commercialisation et au transport de gibier dont les autorisations d'utilisation de sources lumineuses pour comptages ou captures de gibier à des fins scientifiques
9	Actes et décisions relatifs à la gestion cynégétique
10	Actes et décisions relatifs à l'indemnisation des dégâts de gibiers
11	Actes et décisions relatifs à la destruction des animaux nuisibles : . louverterie, battues administratives, agrément des piégeurs, droits des particuliers . suspension de l'agrément des piégeurs
12	Actes et décisions relatifs aux autorisations individuelles et exceptionnelles de capture de lapins avec bourses et furets dans les communes où ils ne sont pas

6/13

	classés nuisibles
13	Actes et décisions relatifs aux établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>. la délivrance des certificats de capacités</li> <li>. la délivrance des autorisations d'ouverture des établissements</li> </ul>
14	Délivrance de certificat de capacité de conduite d'animaux appartenant à des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée
15	Actes et décisions relatifs aux autorisations d'ouverture d'un établissement d'élevage, de vente et de transit d'espèces de gibier dont la chasse est autorisée

## **TITRE 10 - PECHE**

1	Institution des réserves de pêche
2	Actes et décisions relatifs aux autorisations d'évacuation et de transport de poissons retenus ou mis en danger par l'abaissement artificiel du niveau des eaux
3	Actes et décisions relatifs aux autorisations de capture, de transport ou de vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques
4	Actes et décisions relatifs aux autorisations d'introduction de poissons d'espèces non représentées dans les cours d'eau
5	Actes et décisions relatifs aux autorisations de transport à des fins scientifiques de poissons d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques
6	Déclaration d'existence de piscicultures
7	Actes et décisions relatifs aux agréments et retraits d'agrément des associations agréées de pêche et de pisciculture, de l'association départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public
8	Actes et décisions relatifs aux agréments et retraits d'agrément des présidents et trésoriers des associations agréées de pêche et de pisciculture, de l'association départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public
9	Contrôle de l'utilisation des ressources et de l'exécution des obligations statutaires des associations agréées de pêche et de pisciculture, de l'association départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public
10	Contrôle des élections du Conseil d'administration de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique
11	Contrôle de l'utilisation des ressources et de l'exécution des obligations statutaires de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique
12	Actes et décisions relatifs aux autorisations de concours de pêche dans les eaux de première catégorie
13	Actes et décisions relatifs au classement piscicole des cours d'eau
14	Actes et décisions relatifs aux conditions de pêche des poissons migrateurs
15	Proposition de transaction lorsque l'infraction constitue une contravention

## **TITRE 11 - PROTECTION DE LA NATURE**

1	Actes et décisions relatifs aux autorisations exceptionnelles de prélèvement, de capture, de détention, de transport, d'utilisation portant sur des spécimens d'espèces protégées Autorisations individuelles de tirs d'oiseaux de l'espèce <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> (grand cormoran) délivrées dans le cadre de la prévention des dégâts sur la vie piscicole
2	Actes et décisions relatifs aux autorisations exceptionnelles d'utilisation, de transport, de production, de détention, d'importation, d'exportation portant sur des animaux d'espèces non domestiques et des végétaux d'espèces non cultivées et de leurs semences ou parties de plantes Détention de rapaces pour la chasse au vol
3	Actes et décisions relatifs à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction de spécimens d'une espèce exotique envahissante animale visée par l'arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain
4	Actes, décisions et conventions relatifs à Natura 2000 à l'exception des arrêtés portant définition de périmètres, composition de comités de pilotage, convention et de l'approbation de documents d'objectifs (Docob)
5	Actes et décisions relatifs aux autorisations, ou de refus d'autorisation, au titre du régime propre à Natura 2000 selon les articles R414-27 et suivants du code de l'environnement
6	Actes et décisions relatifs aux contrats NATURA 2000 : opérations 7.6.2 et 7.6.3 du PDRR 2014-2020
7	Présidence de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime) (Cdpénaf) Signature et notification des actes de procédure relatifs au fonctionnement de la Cdpénaf Signature et notification des avis émis par la Cdpénaf

## **TITRE 12 - HABITAT**

1	Actes et décisions relatifs aux autorisations prévues par le code de la construction et de l'habitation de démolition, de transformation ou de changement d'affectation de locaux à usage d'habitation
2	Actes et décisions relatifs à l'octroi des prêts locatifs sociaux pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs ou de louer ces logements, ou de transférer les prêts
3	Actes et décisions relatifs à l'octroi de prêts sociaux de location accession pour la construction ou l'acquisition de logements neufs, ou de transfert des prêts
4	Actes et décisions relatifs aux maîtrises d'ouvrage urbaines et sociales
5	Actes et dérogation aux normes de surface, d'ancienneté, de nature de travaux ou de coût pour les opérations d'acquisition – amélioration
6	Actes et conventions avec les propriétaires de logements locatifs construits, acquis ou améliorés avec des aides accordées par l'État
7	Actes et décisions d'octroi de subvention pour la réhabilitation de logements sociaux en PALULOS aux organismes HLM ou collectivités locales

8/13



8	Actes et décisions relatifs aux autorisations exceptionnelles d'engager avant la notification de la subvention les travaux à financer avec l'aide d'un PLUS, PLA-I ou d'une PALULOS
9	Actes et décisions relatifs aux financements concernant les dispositifs PASS
10	Actes et subventions destinés aux aires et à la sédentarisation des gens du voyage
11	Actes et décisions d'octroi de subvention pour surcharge foncière
12	Actes relatifs au contrôle budgétaire des organismes HLM (dont le contrôle des loyers)
13	Actes et dérogations aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées (y compris infrastructures routières)
14	Actes et décisions relatifs aux agendas d'accessibilité programmés pour les établissements recevant du public (ERP)

### **TITRE 13 - URBANISME ET DROIT DES SOLS**

1	Notification au maire, ou au président de l'EPCI concerné, du cadre législatif et réglementaire à respecter, ainsi que des projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants et de l'ensemble des études techniques nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme dont il dispose, utiles à l'élaboration, la révision, la modification ou la mise à jour d'un SCOT, d'un PLU, d'un PLUi ou d'une carte communale. (article L132-2 du code de l'urbanisme)
2	Signature de l'avis de l'État dans le cadre des procédures de modification des PLU, PLUi et des POS dans le cadre de l'article L153-36 du code de l'urbanisme
3	Information aux maires sur les risques majeurs (article R125-11 du code de l'environnement)
<b>Certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir, décisions relatives aux déclarations préalables</b>	
4	Actes et décisions relatifs aux permis de construire et décisions relatives aux déclarations préalables pour les ouvrages de production, de transport, de distribution, et de stockage d'énergie (article R 422-2 du code de l'urbanisme) hors décisions concernant les parcs éoliens, les parcs photovoltaïques au sol et les unités de production de méthanisation
<b>Contestation et attestation certificat de conformité</b>	
5	Contestation de la conformité des travaux au permis ou à la déclaration pour les projets réalisés pour le compte de l'État, de ses établissements publics ou de ses concessionnaires (article R462-6 du code de l'urbanisme)
6	Contestation de la conformité des travaux au permis ou à la déclaration soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites (article R462-6 du code de l'urbanisme)
7	Contestation de la conformité des travaux pour les ouvrages de production, de transport, de distribution, et de stockage d'énergie (article R 462-6 du code de l'urbanisme)
8	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration préalable soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites n'a pas été contestée (article R462-10 du code de l'urbanisme)
9	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration préalable pour les ouvrages de production, de transport, de

	distribution, et de stockage d'énergie n'a pas été contestée (article R 462-10 du code de l'urbanisme)
<b>Autres actes ou décisions</b>	
10	Lettres de notifications de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet et lettres de majorations et prolongations du délai d'instruction lorsque l'autorité compétente est celle indiquée au b) de l'article L 422-1 du code de l'urbanisme.
11	Avis conforme du Préfet en application des articles L 422-5 et L 422-6 du code de l'urbanisme
12	Certificat constatant l'achèvement des travaux prescrits aux terrains de camping et parc résidentiel de loisir (article R.443-8 du code de l'urbanisme)
13	Les titres de recette délivrés en application de l'article 9-III de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et aux réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur

#### **TITRE 14 - ACTIONS FONCIERES ET ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA)**

<b>Associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier</b>	
1	Mise en valeur des terres incultes : mise en demeure des propriétaires et constatation de la renonciation ou de la non mise en culture dans les délais prescrits (art L125-1 à 15, R125-1 à 14 du code rural)
2	Dispositions conservatoires et clôture des opérations
3	Réorganisation foncière et plans d'échanges et travaux connexes
4	Envois en possession provisoire
5	Actes et décisions relatifs à la vie des associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier et au suivi de leurs opérations
6	Protections des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement, existants ou à créer et autorisation de destruction
<b>Association syndicat autorisée</b>	
7	Approbation des budgets, comptes administratifs, rôles des taxes Délibération, marchés et emprunts

#### **TITRE 15 - PAIEMENTS DIRECTS EN FAVEUR DES AGRICULTEURS AU TITRE DES REGIMES DE SOUTIEN RELEVANT DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (Pac)**

1	Actes et décisions relatifs à la mise en œuvre de la politique agricole commune - premier pilier : régime de paiement de base, aides couplées aux productions et assurance récolte.
2	Actes et décisions relatifs à la déclaration de surface (dossier Pac), aux demandes de paiement des différents soutiens spécifiques mis en œuvre dans le cadre de la politique agricole commune y compris les notifications de pénalité financière suite à des constats d'anomalie dans le cadre de contrôle administratif.
3	Actes et décisions relatifs aux attributions de droits et de références dans le cadre du régime de paiement de base.
4	Actes et décisions relatifs aux sanctions et aux réductions appliquées sur les soutiens directs relevant de la politique agricole commune suite aux contrôles sur

10/13

	place et/ou en télédétection.
5	Actes et décisions relatifs aux aides communautaires en faveur de filières agricoles particulières y compris les mesures conjoncturelles

**TITRE 16 - PAIEMENTS RELATIFS AU SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL - PROGRAMME 2007-2013**

1	Actes et décisions sur tous les dispositifs mis en œuvre dans le Document régional de développement rural (volet régional du Programme de développement rural hexagonal 2007-2013), et dans les programmes LEADER 2007-2013.
2	Actes et décisions relatifs à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
3	Actes et décisions relatifs à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales nationales et/ou territorialisées ainsi que les actes et décisions d'octroi et/ou de déchéance relatifs à ces mesures
4	Actes et décisions relatifs aux dispositifs de modernisation des exploitations agricoles (PMBE, PPE, PVE)
5	Actes et décisions relatifs aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs, y compris les prêts bonifiés et les dispositifs inscrits dans le Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (Pidil).
6	Actes et décisions relatifs aux aides en faveur de l'agriculture biologique.
7	Notifications des taux de réduction et pénalités appliqués aux aides du second pilier de la politique agricole commune, suite aux contrôles sur place, à la télédétection et/ou aux contrôles administratifs.

**TITRE 17 - PAIEMENTS RELATIFS AU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT RURAL - PROGRAMME 2014-2020**

1	Actes et décisions relatifs à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : mesure 13
2	Actes et décisions relatifs à la mise en œuvre des aides en faveur de l'agro-environnement et du climat : mesure 10
3	Actes et décisions relatifs à l'aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité : opération 3.1.1
4	Actes et décisions relatifs aux dispositifs du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) : opérations 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.2.1, 6.4.2
5	Actes et décisions relatifs aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs, y compris les prêts bonifiés : opérations 6.1.1 et 6.1.2 ; et les dispositifs inscrits dans le Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL) et dans le programme d'Accompagnement à l'installation-transmission en agriculture (Aita)
6	Actes et décisions relatifs aux aides aux investissements dans la création et le développement d'activité non agricole : opérations 6.4.1 et 6.4.3
7	Actes et décisions relatifs aux services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : opérations 7.3.1, 7.4.1, 7.5.1 et 7.6.4
8	Actes et décisions relatifs au soutien au développement local LEADER : mesure 19
9	Actes et décisions relatifs aux aides en faveur de l'agriculture biologique : mesure 11
10	Notifications des taux de réduction et pénalités appliqués aux aides du second

11/13

	pilier de la politique agricole commune, suite aux contrôles sur place, à la télé-détection et/ou aux contrôles administratifs.
--	---

## **TITRE 18 - ACTES ET DÉCISIONS LIES A L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

1	Actes et décisions d'autorisation ou de refus d'exploiter, mises en demeure et sanctions éventuelles y afférentes (art L 331-1 à L 331-11 du code rural)
2	Gestion du parcours à l'installation : Actes et décisions relatifs au financement du Centre d'élaboration des plans de professionnalisation Personnalisée (Ceppp) et centres de formation pour la réalisation des stages 21 heures Agrément des maîtres exploitants Actes et décisions concernant la bourse aux stagiaires et aux maîtres exploitants Agrément et validation des Plans de professionnalisation personnalisés (Ppp)
3	Actes et décisions portant sur l'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et sur les modalités d'accès aux aides de la politique agricole communes (L 323-1 à L323-16 du code rural et de la pêche maritime)
4	Actes et décisions concernant les agriculteurs en difficulté
5	Actes et décisions concernant la réinsertion professionnelle pour les agriculteurs en difficulté appelés à cesser leur activité agricole
6	Actes et décisions relatifs aux aides relevant du régime «de minimis»
7	Actes et décisions relatifs aux aides à la mise aux normes des bâtiments d'élevage toutes filières confondues
8	Actes et décisions relatifs au changement de destination de terres agricoles (art. L 411.32 du code rural)
9	Ban des vendanges
10	Présidence de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (article R.313-2 du code rural et de la pêche maritime (CDOA) Signature et notification des actes de procédure relatifs au fonctionnement de la CDOA Signature et notification des avis émis par la CDOA

## **TITRE 19 - ACTES ET DECISIONS RELATIFS AUX COURSES**

1	Approbation des statuts, des budgets et des comptes des sociétés de courses de chevaux
2	Autorisation d'organiser des courses
3	Agrément des commissaires de courses
4	Approbation de la dévolution de l'actif net d'une société de courses
5	Approbation des statuts et des budgets des sociétés de courses de lévriers
6	Autorisation d'ouverture de cynodrome
7	Autorisation d'organiser des courses de lévriers à pari mutuel

## **TITRE 20 - BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES**

1	Actes et décisions relatifs à l'information, à la prévention et au plan d'action
---	--

Article 2 : Délégation est donnée à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires, à l'effet de signer les conventions attributives de subventions relatives au plan France relance dont le montant n'excède pas 10 000 €.

Article 3 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires, est autorisé à subdéléguer sa signature par arrêté pris en mon nom aux agents placés sous son autorité, pour les attributions qui lui sont déléguées par le présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté emporte abrogation de l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2020 visé ci-dessus, portant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, Directeur départemental des territoires.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

NIORT, le **20 OCT. 2021**



**Emmanuel AUBRY**



PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2021-10-19-00001

Arrêté portant modification de la composition  
de la commission départementale de la présence  
postale territoriale (CDPPT)

**ARRÊTÉ**  
portant modification de la composition de la commission départementale  
de la présence postale territoriale  
(CDPPT)

Le préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 modifiée relative à l'organisation du service public de La Poste et à France-Télécom, notamment ses articles 6 et 38 ;

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2006-1239 du 11 octobre 2006 relatif à la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire ;

VU le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale ;

VU le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mai 2011 portant nomination des membres de la CDPPT ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2021 portant modification de la composition de la commission départementale de la présence postale territoriale des Deux-Sèvres ;

VU la décision du 19 juillet 2021 du Conseil départemental des Deux-Sèvres désignant deux élus membres titulaires et deux élus membres suppléants de la CDPPT ;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 28 septembre 2021 portant représentation régionale notamment au sein de la commission départementale de présence postale des Deux-Sèvres ;

CONSIDÉRANT que Mme Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de Bressuire, a été désignée Référent ruralité par le préfet des Deux-Sèvres ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

./...



## ARRÊTE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 5 mai 2011 modifié par l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2021 portant nomination des membres de la commission départementale de présence postale territoriale est modifié comme suit

« ARTICLE 1er : La commission départementale de la présence postale territoriale est composée comme suit :

### I - Huit élus :

#### - deux représentants du Conseil régional :

##### Titulaires :

- Mme Nathalie LANZI  
Conseillère régionale
- M. Guillaume RIOU  
Conseiller régional

##### Suppléants :

- M. Pascal DUFORESTEL  
Conseiller régional
- Mme Christelle CHASSAGNE  
Conseillère régionale

#### - deux représentants du Conseil départemental :

##### Titulaires :

- M. Romain DUPEYROU  
Conseiller départemental de Niort-1-
- Mme Chantal BRILLAUD  
Conseillère départementale de Celles-sur-Belle

##### Suppléantes :

- Mme Maryline GELEE  
Conseillère départementale du Val de Thouet
- M. Bernard PENICAUD  
Conseiller départemental de Niort 2

#### - un représentant des communes de moins de 2.000 habitants :

##### Titulaire :

- M. Gérard PIERRE  
Maire de FAYE-L'ABBESSE

##### Suppléante :

- Mme Lucy MOREAU  
Maire de VILLIERS-EN-PLAINE

#### - un représentant des communes de plus de 2.000 habitants :

##### Titulaire :

- M. Thierry DEVAUTOUR  
Maire d'ÉCHIRE

##### Suppléante :

- Mme Sylvie BRUNET  
Maire de CELLES-SUR-BELLE

#### - un représentant des groupements de communes :

##### Titulaire :

- M. Jean-François RENOUX  
Vice président de la Communauté  
de communes du Haut Val de Sèvre

##### Suppléant :

- M. Jacques FRADIN  
Vice-président de la Communauté  
de communes Val de Gâtine

- un représentant de la zone urbaine sensible (ZUS) de la Ville de NIORT

Titulaire :

- Mme Valérie BELY-VOLLAND  
Maire-adjointe de NIORT

Suppléant :

- M. Guillaume JUIN  
Conseiller municipal de NIORT

II - Un représentant de La Poste :

- M. Patrick BRAILLON, Délégué territorial du groupe La Poste pour les Deux-Sèvres

III - Un représentant de l'État :

- Mme Catherine LAM TAN HING-LA BUSSIÈRE, sous-préfète de Bressuire, référent ruralité

Article 2 :

Les membres élus de la commission, désignés pour trois ans, élisent leur président en son sein.

Article 3 :

Le représentant de La Poste, M. Patrick BRAILLON, assiste aux réunions de la commission et en assure le secrétariat.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral du 8 septembre 2021 portant modification de la composition de la commission départementale de la présence postale territoriale des Deux-Sèvres, est abrogé.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de La Poste sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le **19 OCT. 2021**

  
**Emmanuel AUBRY**



Sous-Préfecture Parthenay

79-2021-10-20-00001

Arrêté portant modification des statuts de la  
communauté de communes Airvaudais-Val du  
Thouet

Direction des collectivités locales et du contrôle de légalité  
Bureau du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire  
N°

Arrêté portant modification des statuts de la  
communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet

Le préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-150-0002 en date du 30 mai 2013 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre rassemblant dix communes issues des communautés de communes de l'Airvaudais et du Val du Thouet ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2013 déterminant le nom, le siège et les compétences du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre rassemblant dix communes issues des communautés de communes de l'Airvaudais et du Val du Thouet ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 24 décembre 2013 relatif aux dispositions comptables et administratives consécutives à la création de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2015 portant modification des statuts de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE:  
MONSIEUR LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09  
Internet: [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire d'Airvaudais-Val du Thouet en date du 29 juin 2021 par laquelle il décide de retirer la compétence facultative suivante des statuts de la communauté de communes :

« La Chevalerie du Thouet :

- Développement de son activité
- Étude d'implantation, réalisation, entretien et fonctionnement » ;

Vu les délibérations favorables des conseils municipaux des communes :

AIRVAULT	du 28 septembre 2021
ASSAIS-LES-JUMEAUX	du 7 septembre 2021
AVAILLES-THOUARSAIS	du 20 septembre 2021
BOUSSAIS	du 23 septembre 2021
IRAIS	du 13 septembre 2021
LE CHILLOU	du 9 septembre 2021
LOUIN	du 30 août 2021
MAISONTIERS	du 21 septembre 2021
ST LOUP LAMAIRE	du 16 septembre 2021

par lesquelles ils approuvent le retrait de la compétence communautaire facultative suivante :

« La Chevalerie du Thouet :

- Développement de son activité
- Étude d'implantation, réalisation, entretien et fonctionnement » ;

Considérant que les conditions de majorité requises par le CGCT sont réunies ;

Sur proposition de la sous-préfète de Parthenay ;

## A R R Ê T E

Article 1: A l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2013 modifié, il est procédé au retrait des mentions suivantes dans la liste des compétences supplémentaires figurant au paragraphe « 2- COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES », point « b- autres compétences supplémentaires » :

« La Chevalerie du Thouet

- Développement de son activité
- Etude d'implantation, réalisation, entretien et fonctionnement »

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2013 modifié est rédigé ainsi qu'il suit (**les modifications figurent en caractère gras**) :

**« Article 1<sup>er</sup> :** La communauté de communes créée par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 susvisé prend la dénomination de « *communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet* ».

**Article 2 :** Le siège de la communauté de communes est fixé au : 33 place des Promenades, BP 02, 79600 Airvault.

**Article 3 :** La communauté de communes Airvaudais - Val du Thouet a pour objet d'associer les communes qui la composent au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement du territoire et d'aménagement de l'espace en milieu rural. La communauté de communes exerce l'ensemble des compétences détaillées ci-après :

### 1- COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Eau, sans préjudice de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, sans préjudice de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes .

## 2- COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

### a- Compétences pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Politique du logement et du cadre de vie ;  
Action sociale d'intérêt communautaire.

### b- Autres compétences supplémentaires

#### Dans le domaine des Mobilités

- Organisation de la mobilité selon l'article L. 1231-1-1 du code des transports

#### Dans le domaine de la politique de l'emploi

- Participation au financement des Missions locales et aux actions liées à l'emploi

#### Dans le domaine culturel

- Développement culturel sur le territoire
- Animation et gestion d'activités culturelles dont les moyens sont considérés comme facteur de développement local :
  - Soutien financier aux associations pour l'organisation d'animations socioculturelles
  - Soutien financier aux écoles de musique sur le territoire communautaire
- Participation financière et mise à disposition de moyens aux radios locales
- Participation au développement culturel avec le centre socio Culturel Airvaudais-Val du Thouet (soutien financier et prêt de matériel au centre socio-culturel)

#### Dans le domaine de la petite enfance

- Construction, réhabilitation, rénovation et entretien des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et halte-garderie
- Aides au fonctionnement aux Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), aux Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et au Point d'Animation Jeunesse (PAJ)
- Coordination et développement d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, itinérance du lieu "Petite enfance" sur le territoire de la Communauté de communes

#### Dans le domaine de l'informatique et communication

- Développement des technologies de l'information et de la communication et conseils en matière de ressources informatiques, logicielles et multimédias intéressant l'ensemble des communes membres
- Communication :
  - Gestion et développement du site internet communautaire
  - Promotion de l'image communautaire
- Établissement et exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux Sèvres



### Dans le domaine des itinéraires de randonnée

- Mise en place de chemins de randonnées répondant au cahier des charges du comité départemental de la randonnée pédestre des Deux-Sèvres
- La création et aménagements des itinéraires cyclables

### Autres équipements

- Étude d'implantation, construction, entretien et fonctionnement de Maisons de santé
- Étude d'implantation, réalisation, location de logements et bureaux liés à la gendarmerie à AIRVAULT

### Infrastructures de charge

- Création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires

### Equipements culturels et sportifs communautaires

- Construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs communautaires : Médiathèque, salle de sports Augustin Bordage à Airvault, salle de sports et équipements sportifs du Cébron à Saint-Loup-Lamairé, piscine d'Airvault, bassin de baignade du Cébron à Saint-Loup-Lamairé .

**Article 4:** Le comptable assignataire de la communauté de communes est le **service de gestion comptable de Thouars.** »

**Article 3 :** Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (86), dans le délai de deux mois courant à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 4 :** La sous-préfète de l'arrondissement de Parthenay, le président de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet, les maires des communes concernées et le directeur départemental des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 20 OCT. 2021

  
Emmanuel AUBRY